

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

nettoyant alcalin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Novy NV	
Rue:	Noordlaan 6	
Lieu:	B-8520 Kuurne	
Téléphone:	0032 56 365 100	Téléfax: 0032 56 353 251
E-mail:	info@novy.com	
Interlocuteur:	Hein Haasjes	Téléphone: 0032 56 365 100
E-mail:	marketing.be@novy.com	
Internet:	www.novy.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F: +33 (0) 145 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils supplémentaires

Composants selon règlement CE 648/2004 relatifs aux détergents: <5% agents de surface amphotères < 5 % agents de surface non ioniques, parfums

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 2 de 8

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
497-19-8	carbonate de sodium			< 1 %
	207-838-8	011-005-00-2		
	Eye Irrit. 2; H319			
68439-46-3	Éthoxylate d'alcool C9-11			< 1 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)			< 1 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
54549-24-5	Hexyl-D-glucoside			< 1 %
	259-217-6		01-2119492545-29	
	Eye Dam. 1; H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	< 1 %
		par voie orale: DL50 = 4090 mg/kg	
68439-46-3		Éthoxylate d'alcool C9-11	< 1 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
68439-46-3		C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)	< 1 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2000-5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 300-2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Bouche et gorge rincer à l'eau.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit dégraisse par contact prolongé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Système de pulvérisation d'eau, mousse, CO2 et agent d'extinction sec.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 3 de 8

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 et rubrique 8 (Protection individuelle).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Respecter les mesures de précaution habituelles lorsque vous utilisez des produits chimiques.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

nettoyant alcalin

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Pour usage répété ou professionnel: Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques (par ex. caoutchouc nitrile 0,4 mm, > 30 min) Pour usage répété ou professionnel:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 4 de 8

Protection de la peau

Pour usage répété ou professionnel: Tenue de travail.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition professionnelle (VLEP) un appareil de protection respiratoire doit être porté.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	bleu	
Odeur:	orange	
Limite inférieure d'explosivité:		Donnees indisponibles.
Limite supérieure d'explosivité:		Donnees indisponibles.
Point d'éclair:		Donnees indisponibles.
Température d'auto-inflammation:		Donnees indisponibles.
pH-Valeur (à 20 °C):		9,5
Viscosité cinématique: (à 20 °C)		>21 mm²/s
Hydrosolubilité:		Donnees indisponibles.
Solubilité dans d'autres solvants		
Donnees indisponibles.		
Pression de vapeur:		Donnees indisponibles.
Pression de vapeur:		Donnees indisponibles.
Densité (à 25 °C):		1,03 g/cm³

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant:	Donnees indisponibles.
Teneur en corps solides:	Donnees indisponibles.
Viscosité dynamique:	Donnees indisponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Lorsqu'il est utilisé correctement et dans des conditions normales, aucune réactivité dangereuse n'est attendue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnees indisponibles.

10.4. Conditions à éviter

Donnees indisponibles.

10.5. Matières incompatibles

Donnees indisponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnees indisponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 5 de 8

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium				
	orale	DL50 4090 mg/kg	Rat	IUCLID	
68439-46-3	Éthoxylate d'alcool C9-11				
	orale	DL50 >5000 mg/kg			
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)				
	orale	DL50 300-2000 mg/kg	Ratte		
	cutanée	DL50 2000-5000 mg/kg			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Lorsqu'il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a aucun effet néfaste sur notre expérience ni sur les informations qui nous sont fournies.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 6 de 8

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 265 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
68439-46-3	Éthoxylate d'alcool C9-11					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1-10	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1-10	72 h	Skeletonema costatum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1-10	48 h			
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1-10	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1-10	72 h	Skeletonema costatum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1-10	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Données indisponibles.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)			
	OECD 301 B	>60%	28	
	Leicht biologisch abbaubar			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données indisponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Données indisponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 7 de 8

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 75

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Intensiv_Cleaner_906.091

Date de révision: 31.03.2023

Page 8 de 8

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,11,12,16.

1.00 - 15.11.2017

1.01 - 26.03.2018

1.02 - 27.07.2018

1.03 - 03.08.2018

1.04 - 20.08.2018

1.05 - 10.02.2021

1.06 - 31.03.2023

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route • AOX: Composés halogènes organiques adsorbables • BimSchV: Ordonnance pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur le contrôle des émissions • CAS: Chemical Abstracts Service • CE: Concentration efficace • GefStoffV: Ordonnance sur les substances dangereuses • GHS: Système harmonisé mondial de classification et d'étiquetage des produits chimiques • ITAA-DGR: International Air Transport Association - Règlement sur les marchandises dangereuses • Code IBS: Code international pour la construction et l'équipement des navires pour le transport de produits chimiques dangereux en vrac • ICAO-TI: Organisation de l'aviation civile internationale - Technique Instructions • Code IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses • IUCLID: Base de données internationale sur les informations chimiques uniformes • LC: Concentration létale / Concentration létale • LD: Dose létale / Dose létale • MARPOL: Convention sur la pollution maritime Prévention de la pollution marine par les navires • PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique • RID: Règlement pour le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses • TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses • COV: Composés organiques volatils • vPvB: Très persistant et très bioaccumulable • WGK: classes de danger pour l'eau selon Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau - VwVwS, Allemagne; WGK 1 = faiblement menaçant l'eau / WGK 2 = menaçant l'eau / WGK 3 = fortement menaçant l'eau

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)